

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac

17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 08 janvier 2024 – 19h00

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 02 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louissette ROLLAND Maire,

Etaient présents : Mme Louissette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Isabelle GELISSE ; Mme Cindy MARTIN ; M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET, M. Bruno BETELAUD, M. Christophe TETARD, M. Alain GOURBIL ; M. Marc BIESSE ; M. Jean-Luc RENO

Excusé(e-s) sans pouvoir :

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(e-s) :

Secrétaire de séance : M. Bruno BETELAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Bruno BETELAUD est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 18 décembre 2023. Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 18 décembre 2023 n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- Devis projet salle des fêtes - *isolation*
 - Devis liaison douce
 - Engagement des dépenses d'investissement
 - Arrêté stationnement place de l'église
 - Questions diverses
-

DEVIS PROJET SALLE DES FETES – isolation

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus pour le projet d'isolation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité retient les devis suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>Objet</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	
EIRL Laurent PERREAUD	Eclairage LED panneaux lumineux intégrés dans le plafond	2 354.15	2 824.98	
EIRL Laurent PERREAUD	Alimentation et protection du groupe extérieur triphasé (pompe à Chaleur)	1 190.88	1 429.06	
POITEVIN Hervé EI	Installation chauffage par pompe à chaleur air/air 25kw	20 109.45	22 120.40	
Ets GAULT	Plafond en dalle démontable+ isolation thermique	12 613.33	15 136.00	
Menuiserie Bernard et Leveau	Plafond suspendu + isolation thermique	13 896.70	16 676.04	Non retenu
RENARD Thierry	Plafond suspendu en dalle + isolation thermique	12 925.00	15 510.00	Non retenu
SARL AJ TARIF Plomberie	Installation chauffage par pompe à chaleur air/air 12.8kw	16 443.11	19 731.73	Non retenu
Total		36 267.81	41 510.44	

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les demandes de subventions auprès de la DETR, de l'Etat (ministère de l'intérieur), du fond vert et à signer tout document se rapportant à ce projet suivant le plan de financement suivant :

Plan de financement

L'ETAT - D.E.T.R. / Zone Z.R.R.	Sollicité 50.00%	18 133.91€
Conseil Départemental	Sollicité 15.00%	5 440.17€
Fond vert	Sollicité 15.00%	5 440.17€
Fonds propres	20.00 %	7 253.56€

Total HT	100.00%	36 267.81€
-----------------	----------------	-------------------

DEVIS LIAISON DOUCE

Mme le maire informe le conseil municipal que, les devis attendus pour le projet de liaison douce n'ayant pas été reçus, l'étude de ce point est reportée à une séance ultérieure.

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS – EXERCICE 2024

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget prévu en avril 2024, l'article L1612-1 du CGCT autorise le maire à :

- mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sur autorisation du conseil municipal ;

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement (hors AP) avant le vote du budget primitif 2024 comme suit :

Chapitre (hors AP/CP)		Crédits ouverts sur 2023	Plafond du 1/4 des crédits	Autorisation provisoire par chapitre
20	Immobilisations incorporelles	0		
21	Immobilisation corporelles	82 500€	20 625€	20 625€
23	Immobilisation en cours	0		
	TOTAL	82 500€	20 625€	20 625€

Madame le Maire fait état des dépenses d'investissement concernées :

- Facture de l'entreprise Ouest-Enseignes pour un montant de 9 270 € H.T soit 11 124 € TTC (article 2152)

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

ARRETE STATIONNEMENT PLACE DE L'EGLISE

Afin de limiter les dégradations relatives au stationnement place de l'église, Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre un arrêté permanent de stationnement interdisant l'accès aux poids lourds sur la place de l'église.

Le conseil municipal après délibération approuve la décision d'interdiction de stationnement aux poids lourds sur la place de l'église.

QUESTIONS DIVERSES

Un bilan a été effectué afin de calculer la consommation électrique des camions de coiffure et pizzaiolo.
Consommation compteur église « hors abonnement » :

- 78.17€/an
- 6.52€/mois
- 1.63€/jour

Le secrétaire de séance
M. Bruno BETELAUD

Le Maire
Louisette ROLLAND

Liste des délibérations :

- 01_2024 Devis projet salle des fêtes - *isolation*
- 02_2024 Devis liaison douce
- 03_2024 Engagement des dépenses d'investissement
- 04_2024 Arrêté stationnement place de l'église
- 05_2024 Questions diverses